

CLASSES PRÉPARATOIRES ET GRANDES ÉCOLES

DOUZE MESURES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

LES CLASSES PRÉPARATOIRES ET LES GRANDES ÉCOLES AU SERVICE DE L'ASCENSION SOCIALE, ANALYSE DE LA RÉUSSITE D'UN MODÈLE ET DE SES LIMITES

L'idée de conditionner au succès à un concours l'accès à certains métiers est apparue en France il y a près de 300 ans, lorsque l'appartenance à une classe sociale donnée comme seule garantie de compétence a été remise en question. Le tournant décisif est celui de la Révolution Française, qui ouvrira à tous les citoyens l'accès aux concours – et aux classes y préparant – et créera dans un même temps les premières Grandes écoles.

Les années 1990 sont une période d'intense développement des classes préparatoires, qui voient leur nombre croître sensiblement en dehors des grandes métropoles. L'effet est immédiat : le nombre d'étudiants boursiers en CPGE est passé de 11 500 en 1996 à 22 400 en 2014, soit le double, et ce chiffre n'a guère évolué depuis.

Si la part relative des étudiants boursiers a nettement augmenté, le public accueilli en CPGE n'est pas encore suffisamment **le reflet de la diversité de la société française**, pas plus que ne l'est celui de l'ensemble des formations sélectives de l'enseignement supérieur. Il convient dès lors d'interroger la capacité de toutes ces formations à **intégrer une part croissante de publics issus de milieux défavorisés** et d'imaginer comment renforcer, dans ce cadre, le modèle d'intégration que constituent les classes préparatoires et les Grandes écoles.

L'analyse de l'impact d'une formation sur le public des boursiers, qu'on pourrait appeler son efficacité sociale, requiert la prise en compte de trois variables au moins : le vivier des candidats boursiers à cette formation, le flux des étudiants boursiers admis et leur flux en sortie. Les réponses données aux trois questions suivantes sont révélatrices de l'efficacité que l'on cherche à mesurer.

- Dans quelle mesure la population étudiante de la formation respecte-t-elle la proportion de ses candidats boursiers ?
- Dans quelle mesure les étudiants boursiers de la formation parviennent-ils à mener leur scolarité jusqu'à son terme ?
- Dans quelle mesure l'accessibilité des étudiants boursiers aux différents débouchés de la formation est-elle identique à celle des publics plus favorisés, à niveau académique équivalent à l'entrée ?

L'analyse chiffrée de la population des boursiers en CPGE scientifiques à l'aune de ces questions témoigne à bien des égards d'une dynamique positive.

Le rapport Roser¹ montre que **la proportion d'étudiants boursiers à l'entrée des CPGE scientifiques reflète fidèlement le vivier des candidats potentiels**. Il précise que « *les CPGE sont injustement les boucs émissaires de la panne de l'ascenseur social. [...] On tire en effet des conclusions hâtives, souvent accusatrices, du déséquilibre constaté entre la répartition sociale des classes de sixième et celle des classes préparatoires. [...] Tous les efforts menés ces dernières années pour démocratiser les poursuites d'études en classes préparatoires atteignent vite leurs limites, dans la mesure où le vivier de recrutement est au départ très déséquilibré, en raison du long processus de distillation fractionnée à l'œuvre entre la sixième et la terminale. C'est avant tout à ce problème qu'il convient de s'attaquer prioritairement, sans bien sûr relâcher l'effort qui a été mené ces dernières années pour accueillir davantage de boursiers en classes préparatoires* ».

¹ Les parcours scientifiques et techniques dans l'enseignement secondaire, du collège à l'enseignement supérieur (rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale), Erick Roser, décembre 2015.

Sur ce point, force est de constater que la mise en place de quotas d'appel de boursiers du secondaire en 2018 sur Parcoursup, au-delà de l'effet d'annonce, n'a pas modifié significativement la situation. Cette mesure a même pu avoir des effets contre-productifs, faute d'avoir suffisamment pris en considération la réalité du flux montant et la nécessité de proposer aux boursiers remontés un itinéraire de réussite.

Les CPGE accueillent 28,3 % de boursiers de l'enseignement supérieur à la rentrée 2023² (30,5 % pour les seules CPGE publiques, soit près de huit classes sur dix), **un taux extrêmement voisin** de celui des candidats boursiers parmi ceux qui intègrent sur concours une Grande école ; ce sont autant d'ingénieurs diplômés en fin de cursus. On notera la grande proximité de ces chiffres avec les taux de boursiers en master universitaire³.

On ne saurait en outre comprendre l'efficacité sociale toute particulière des CPGE dans le paysage actuel de l'enseignement supérieur sans rappeler qu'elles font partie des **rare formations françaises d'excellence ne nécessitant pas le recours à des officines privées et coûteuses de préparation aux concours**, devenues la norme dans de nombreuses autres formations, y compris universitaires (médecine, droit, Sciences Po...).

Cependant, dans les écoles les plus sélectives (École polytechnique, Écoles normales supérieures), les taux d'étudiants boursiers sont très inférieurs, et les enfants de cadres et des professions intellectuelles supérieures sont sur-représentés dans l'ensemble des Grandes écoles et de certaines formations universitaires.

Il est toutefois difficile de comparer la trajectoire moyenne des étudiants boursiers en classe préparatoire à celle des étudiants socialement plus favorisés. Si les données d'intégration dans les écoles offrent des comparaisons fiables et témoignent d'une moindre intégration des boursiers dans certaines des écoles les plus sélectives, aucun indicateur ne mesure à l'entrée en CPGE l'écart de niveau académique entre les populations de boursiers et de non-boursiers.

Surtout, focaliser son attention sur les écoles les plus prestigieuses revêt un caractère symbolique fort mais déforme nettement la réalité : **les CPGE scientifiques envoient chaque année près de 20 000 étudiants en écoles**, dont seulement 800 polytechniciens et normaliens. La France compte près de 200 écoles d'ingénieurs, qui offrent toutes d'excellents débouchés professionnels et des perspectives salariales intéressantes à leurs diplômés. **Chacune de ces écoles est à son niveau vecteur d'ascension sociale.**

Si l'objectif d'égalité sociale passe d'abord et avant tout par la promotion durable et volontariste d'un projet d'enseignement primaire et secondaire de qualité, une action efficace au cœur même des formations postbac est possible. Chaque acteur du système éducatif peut et doit mettre en œuvre des mesures correctives pour lutter contre les inégalités qui se créent et se cristallisent tout au long de la scolarité.

Les vertus d'une politique d'ouverture sociale reposent sur deux piliers : *faire et faire savoir*. Il importe tout autant de renforcer l'accompagnement des publics défavorisés en CPGE que d'en assurer la publicité pour susciter des vocations et augmenter la part de ces publics en classe préparatoire ; les propositions qui suivent ne sauraient être comprises hors de ce cadre. **Faire et faire savoir nécessitent une mobilisation collective autour de mesures à même de faire véritablement bouger les lignes.**

INFORMER ET ACCOMPAGNER AU LYCÉE

De nombreux lycéens issus de milieux sociaux défavorisés ne connaissent pas les grandes écoles d'ingénieurs. **Certains jugent à tort ces formations inaccessibles** (niveau scolaire trop exigeant, coût élevé des études). L'autocensure les détourne de formations qui offrent des perspectives professionnelles et salariales attractives. De leur côté, **les professeurs des lycées ont parfois une image datée, voire déformée des CPGE**, qu'ils conçoivent comme une formation réservée aux tout meilleurs élèves et marquée par un risque élevé d'échec aux concours.

MESURE N°1 : INFORMER LES ACTEURS DE L'ORIENTATION SUR LA RÉALITÉ ET LES DÉBOUCHÉS DE LA FILIÈRE CPGE / GRANDES ÉCOLES

[Action conjointe rectorats / CPGE / GE / Lycées]

La mise en place, dans chaque académie, d'une journée annuelle de présentation du continuum CPGE / GE aurait vocation à rassembler enseignants du secondaire, professeurs et étudiants de CPGE, ainsi que représentants et étudiants des Grandes

² Note flash du SIES n°24, septembre 2024.

³ <https://www.aefinfo.fr/depeche/703675-mon-master-331-des-candidats-sont-boursiers-mais-seulement-296-en-sciences>.

écoles afin de faire connaître aux premiers les atouts et la diversité de cette formation adaptée aussi bien aux bacheliers généraux que ceux issus de la voie technologique. Co-organisées par les Grandes écoles et les lycées à CPGE, ces rencontres pourraient bénéficier utilement du concours des rectorats afin de mobiliser les professeurs. En 2024/2025, plusieurs réunions de ce type ont pu être organisées en Île-de-France comme en Province.

MESURE N°2 : PROMOUVOIR LES SPÉCIALITÉS ET OPTIONS FAVORISANT LA RÉUSSITE DES PROFILS SCIENTIFIQUES

[Action MENESR]

À la rentrée 2023, les élèves de Terminale issus de milieux sociaux très favorisés représentaient 39 % de l'effectif total des élèves de Terminale mais 47 % des élèves ayant choisi la spécialité Mathématiques, cette proportion étant encore plus élevée si l'on prend en compte l'option Mathématiques expertes (c'est-à-dire le cœur du vivier des CPGE scientifiques hors BCPST)⁴. Pour remédier à ce tri social, il faut mettre en œuvre une politique de promotion de la spécialité Mathématiques auprès des lycéens issus de milieux défavorisés, avec des objectifs chiffrés, et affirmer clairement son caractère indispensable pour entreprendre des études scientifiques de haut niveau.

MESURE N°3 : GÉNÉRALISER LES DISPOSITIFS D'IMMERSION EN CLASSES PRÉPARATOIRES

[Action conjointe CPGE / Lycées]

En sus des journées Portes Ouvertes, un certain nombre de CPGE proposent aux lycéens volontaires des demi-journées ou journées complètes d'immersion afin de découvrir l'établissement et de suivre quelques séances de cours, travaux dirigés et travaux pratiques de première ou deuxième année de CPGE. **Généraliser les dispositifs d'immersion en CPGE** permettrait au plus grand nombre de découvrir et de démystifier les classes préparatoires scientifiques et technologiques, en cassant les clichés et les idées reçues sur ces formations.

FACILITER L'ACCÈS AUX CPGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Pour les candidats aux études supérieures issus de milieux sociaux défavorisés ou isolés géographiquement, la question du logement et des transports est centrale. Les conditions d'études sont parfois éprouvantes : longs trajets quotidiens, difficultés à s'isoler dans un environnement propice...

MESURE N°4 : METTRE EN PLACE UN AMBITIEUX PLAN « INTERNAT »

[Action conjointe MENESR / Régions]

Accroître les capacités des internats et mobiliser les chambres des CROUS pour faciliter l'accueil des étudiants issus de milieux sociaux défavorisés est sans conteste l'un des moyens les plus essentiels pour parvenir à diversifier le recrutement des classes préparatoires.

Faute de financement par les régions, de nombreux lycées se sont vus dans l'obligation de fermer les internats en dehors du temps scolaire. L'ouverture des internats le week-end et pendant les vacances scolaires (en particulier en période de révisions ou de passage des épreuves de concours) aurait des effets immédiats sur le recrutement et le suivi des étudiants de CPGE issus de milieux défavorisés ou de zones isolées.

Afin de préparer au mieux les concours les plus sélectifs, les étudiants peuvent être amenés à redoubler leur deuxième année de classe préparatoire. Le coût du logement peut rendre caduque cette possibilité pour les étudiants boursiers. Afin d'accroître significativement la proportion de boursiers accédant aux écoles les plus réputées, les lycées devraient autoriser les étudiants boursiers internes à conserver leur place à l'internat en cas de redoublement.

De tels dispositifs seront utilement complétés par un accès aussi large que possible à l'internat-externé, l'ouverture des bibliothèques et de salles de travail dédiées avec horaires d'accès élargis, etc.

4 Note de la DEPP n°24.06, mars 2024.

MESURE N°5 : METTRE EN VALEUR L'OFFRE DES CPGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

[Action MENESR]

Pour les lycéens peu enclins à la mobilité pour des raisons personnelles, notamment financières, **le maillage territorial caractéristique des CPGE reste un atout fort qu'il faut chercher à consolider**, à rebours des politiques menées ces dix dernières années. **Maintenir l'offre de CPGE sur tout le territoire** et veiller tout particulièrement à leur présence et à leur pérennité dans les zones urbaines ou rurales défavorisées, ainsi que dans les territoires d'outre-mer, contribue à la **lutte contre la fracture territoriale**.

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS ET SÉCURISER LES PARCOURS EN CPGE

MESURE N°6 : AUTOMATISER LA RECONNAISSANCE PAR LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES DES PARCOURS EN CPGE

[Action conjointe MENESR / CPGE / Universités]

Par la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé l'obligation à tous les lycées publics accueillant des classes préparatoires de conclure une convention avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux étudiants de CPGE de s'inscrire conjointement au lycée et à l'EPSCP. Les conventions actuelles n'intègrent que dans de très rares cas une **reconnaissance statutaire** par les EPSCP du parcours effectué en classe préparatoire, et n'offrent que très rarement de **réelles contreparties** aux frais d'inscription acquittés par les étudiants de CPGE. Si la sécurité des parcours en CPGE est réelle du fait du taux très élevé de poursuite d'études à bac+3 (en Grande école ou dans une formation universitaire), elle se doit de gagner en visibilité afin de lutter contre l'autocensure. **Une révision du conventionnement entre CPGE et EPSCP** devrait permettre la mise en place **de passerelles effectives** conduisant de fait à **une reconnaissance par les établissements partenaires des crédits ECTS validés par les conseils de classe de CPGE**. Cette possibilité de rejoindre l'EPSCP, pour intégrer en fin de premier semestre de CPGE ou à l'issue de la scolarité un parcours de formation préparant aux carrières de l'enseignement et de la recherche, devrait alors être **affichée et valorisée sur Parcoursup**.

MESURE N°7 : DÉVELOPPER DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES GRANDES ÉCOLES

[Action conjointe CPGE / GE]

Les classes préparatoires offrent aux étudiants qu'elles accueillent un accompagnement pédagogique extrêmement soutenu du fait de professeurs entièrement dédiés à une seule classe et de dispositifs, comme les interrogations orales, favorisant le travail régulier en effectif réduit. Cette pédagogie « CPGE » explique la très faible part d'étudiants se réorientant en cours de CPGE et les taux très élevés d'intégration en écoles. Pour les étudiants qui rencontreraient des difficultés scolaires, l'enjeu n'est donc pas tant de mettre en place des dispositifs de soutien que d'**assurer une plus grande ouverture vers les Grandes écoles et le monde professionnel** afin d'offrir à certains profils **des perspectives encore plus motivantes** et de bénéficier d'un soutien appuyé de la part d'élèves-ingénieurs ou d'ingénieurs en activité.

Dans cette perspective, **le tutorat et le parrainage d'élèves de CPGE par des étudiants ou alumni des Grandes écoles**, déjà largement développés, **gagneront à être généralisés à l'ensemble du territoire**.

MESURE N°8 : INSTALLER UN RÉFÉRENT « ÉGALITÉ DES CHANCES » DANS LES ÉTABLISSEMENTS

[Action conjointe MENESR / CPGE]

La présence au sein de l'équipe administrative des lycées à CPGE d'un **« référent égalité des chances »** favoriserait la mise en place de projets à l'échelle d'un établissement et leur suivi dans le temps. Le référent, en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques, pourra proposer des dispositifs spécifiques d'accompagnement aux étudiants en difficulté et prendre attache avec les Grandes écoles environnantes et les milieux associatifs.

FACILITER L'INTÉGRATION D'UNE GRANDE ÉCOLE

MESURE N°9 : ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PLACES AUX CONCOURS DES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES ET PROFITER DE LA RÉNOVATION DE LA FILIÈRE ATS

[Action GE]

Les filières technologiques des CPGE (TSI, TPC...) ont vu leurs effectifs croître fortement ces dernières années⁵. Pour autant, **les places correspondantes aux concours ne suivent pas toujours** : le rapport nombre de places / nombre d'inscrits s'établit pour les candidats de la filière TSI à 3 % au concours Centrale-Supélec et à 7 % au concours commun des INP, contre 7 % et 18,5 % pour les candidats de la filière MP. Or ces filières rassemblent souvent davantage d'étudiants boursiers que les filières générales. Il y a donc là une **importante source de diversité sociale pour les Grandes écoles**, en même temps que l'opportunité de recruter des candidats valeureux, motivés, et au profil différent.

La filière ATS des CPGE vient, quant à elle, de faire l'objet d'une ambitieuse réforme. La nouvelle maquette du concours, mise en œuvre à la session 2026, permettra aux Grandes écoles de recruter des étudiants issus des STS et IUT mieux formés au terme d'une année complète de consolidation en CPGE.

MESURE N°10 : LIMITER LES FRAIS ENGENDRÉS PAR LES CONCOURS ET LA SCOLARITÉ EN GRANDE ÉCOLE

[Action MENESR / GE]

La différence de moyens entre un boursier et un non-boursier est parfois infime. Le second est alors lourdement défavorisé (frais d'inscription aux concours, frais de scolarité, accès plus difficile aux autres aides). Alors que des étudiants préfèrent aujourd'hui ne pas intégrer certaines écoles dont les frais de scolarité sont jugés rédhibitoires, **lisser les effets de seuil entre boursiers et non-boursiers en conditionnant plus finement l'accès aux aides** réduirait ce phénomène.

Pour les boursiers des échelons les plus élevés, **une prise en charge des frais de transport, de logement et de nourriture** pour passer les oraux de concours est à envisager.

MESURE N°11 : RENFORCER LA PRÉSENCE DE CANDIDATS BOURSIERS À L'ORAL DES CONCOURS TRÈS SÉLECTIFS

[Action GE]

Si la trajectoire des étudiants boursiers en classe préparatoire suit une dynamique très positive (avec un taux relatif d'intégration extrêmement proche de celui de non-boursiers), les candidats issus de milieux défavorisés **restent largement sous-représentés** dans la liste des admis aux concours scientifiques les plus exigeants. Ces dernières années, divers concours ont mis en œuvre ou étudié divers dispositifs pour pallier ce phénomène : maintenir les points de bonification 3/2 aux candidats 5/2 boursiers, examiner spécifiquement les dossiers des candidats socialement défavorisés qui se situent au voisinage de la barre d'admission, etc.

Il convient de **tirer un bilan de ces diverses initiatives**, afin d'étudier leurs effets réels et l'opportunité de les généraliser. Dans tous les cas, ces mesures doivent être entourées **de solides garde-fous**. La fiabilité de l'indicateur « boursier de l'enseignement supérieur » est en effet sujette à caution, en particulier pour les bas échelons. Afin d'éviter toute stratégie de contournement, d'autres indicateurs devraient être pris en compte, comme par exemple la **catégorie socio-professionnelle des parents**, le fait d'avoir bénéficié d'une **bourse de l'enseignement secondaire**, etc.

MESURE N°12 : PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES PARCOURS EN ALTERNANCE EN GRANDE ÉCOLE

[Action GE]

En expansion dans les écoles d'ingénieurs, les parcours en alternance offrent des **perspectives intéressantes de financement à long terme des études. Le développement de l'alternance et sa valorisation par les Grandes écoles** initient un cercle vertueux en renforçant l'attractivité de la voie de formation CPGE-GE pour des étudiants en quête d'indépendance financière. Pourtant, **ces cursus accueillent près de deux fois plus d'étudiants issus de classes sociales défavorisées que dans les cursus classiques⁶**. Un **accès accru aux formations en alternance après admission sur concours** sera de nature à mettre en valeur la formation par apprentissage, élargissant ainsi les profils recrutés par les écoles

⁵ Les effectifs en TSI ont augmenté de 43 % entre 2015 et 2022 (source SCEI).

⁶ L'apprentissage, un levier pour l'ouverture sociale des Grandes écoles, Conférence des Grandes Écoles, 26 avril 2018.

PILOTAGE ET DÉPLOIEMENT DES 12 MESURES

Les classes préparatoires et les Grandes écoles ont un rôle éminent d'ascenseur social à jouer et se sont mobilisées de longue date dans la diversification et l'accompagnement des publics qu'elles accueillent, en particulier les plus défavorisés.

La réponse à l'impératif d'une plus grande ouverture tient en premier lieu à **un engagement durable des pouvoirs publics en faveur d'un projet pédagogique de qualité dans le secondaire**. Des actions ciblées des classes préparatoires et des Grandes écoles peuvent compléter efficacement une telle politique, à l'image des douze mesures présentées dans ce document.

Du fait de la diversité des acteurs engagés, ces mesures requièrent **un pilotage ministériel** – en particulier pour les leviers les plus structurants comme la création de places en internat – ainsi que **des solutions techniques simples**, seules à même d'être **déclinées localement** par les établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

L'UPS est résolue à prendre toute sa part dans la mise en œuvre de ces mesures.